

**ARRETE DE CIRCULATION
POUR TRAVAUX RUE DU MONT**

Le Maire de la commune de Monnières,

VU les articles L 2212.2 et L 2213.1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la route,

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

CONSIDERANT les travaux devant être réalisés par l'entreprise SNCTP rue des Salines 25480 ECOLE VALENTIN ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour permettre la réalisation des travaux suivant : Terrassement sur 2m en pied de poteau pour branchement complet aéro souterrain ENEDIS.

Et durant la durée des travaux qui auront lieu le 11 mars 2024 pour une durée de 15 jours dans ladite rue ;

VU l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : La rue du Mont sera restreinte à la circulation à compter du 11 mars 2024, pour une durée de 15 jours.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de Monnières, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Monnières, le 19 février 2024

Le Maire,

Patrick VIVERGE

